



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 83/2016-2021

**Demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC
destinée à financer l'aménagement d'un trottoir
le long de la route de Céligny entre le chemin
des Racettes et le chemin des Peudex**

Responsabilité du dossier :
Travaux publics, Routes
M. Jean-Pierre Debluë - municipal

Founex, le 17 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	3
2. Situation actuelle	3
3. Projet	3
4. Emprise	4
5. Budget des travaux	4
6. Synthèse & Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La route de Céligny est actuellement pourvue d'un trottoir côté lac entre la Grand'Rue et le chemin des Racettes. Ce dernier s'interrompt ensuite et laisse le solde de la route sans aménagement piétonnier. Les usagers doivent donc marcher sur la chaussée ou la banquette.

Lors de la réalisation des deux immeubles sur la parcelle N° 77, accessibles depuis le chemin des Peudex, la Municipalité a négocié une emprise sur cette parcelle afin de pouvoir prolonger le trottoir existant jusqu'à l'extrémité de la zone 30 km/h, soit jusqu'au chemin précité.

2. Situation actuelle

La portion de la route de Céligny comprise entre le chemin des Peudex et le chemin des Racettes est actuellement dépourvue de tout aménagement piétonnier. Sa partie centrale abrite la porte d'entrée de la zone 30 km/h. Elle est marquée par deux bacs à fleurs ronds, dont l'un contient le totem zone 30 km/h.

Le gabarit de la chaussée est relativement variable et mal déterminé. Il passe de 5.25 m à 6.00 m. Côté Jura, il est délimité par une banquette herbeuse, dès la fin du trottoir des Racettes. Côté Lac, il est partiellement marqué par un rang de pavés discontinus.

3. Projet

3.1 Objectifs

Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants fixés par la Municipalité :

- Sécuriser le cheminement des piétons le long de la route de Céligny.
- Maintenir et renforcer la modération de vitesse dans la zone 30 km/h.
- Étendre les aménagements jusqu'au chemin des Peudex.
- Maintenir des aménagements qui permettent le passage des bus et du trafic agricole.

3.2 Descriptif

Le projet, figurant sur le plan 14'276/2 annexé, prévoit l'aménagement d'un trottoir surélevé mais semi-franchissable, côté lac de la chaussée. Il est réalisé en prolongement de l'existant et est délimité par la pose d'une bordure en granit, d'une largeur de 15 cm, chanfreinée de 4 cm sur 4 cm et posée 8 cm plus haut que la chaussée. Ce mode de pose permet le franchissement à faible vitesse par les gros véhicules de type bus ou engins agricoles.

La route de Céligny accueille le trafic d'une ligne de bus régulière dans les deux sens. De ce fait, le croisement d'un bus et d'une voiture est relativement fréquent. Le croisement de deux bus ou d'un bus et d'un véhicule agricole peut se produire de manière occasionnelle. La chaussée est réduite à 5.20 m comme sur la portion de la route déjà équipée d'un trottoir. Ce gabarit permet le croisement de deux véhicules légers à près de 50km/h et le croisement d'une voiture avec un camion à 30 km/h. Le croisement de deux véhicules lourds ou avec un véhicule agricole nécessite d'empiéter sur la banquette ou de monter sur le trottoir, raison pour laquelle il est semi-franchissable.

En raison de la réduction de gabarit de la route au droit de la porte d'entrée et pour éviter des blocages des transports publics, la suppression d'un bac à fleurs est prévue.

Le trottoir a un gabarit de 2.00 m tel que l'exigent les normes actuelles. Il est abaissé aux droits des accès et délimité sur ces portions par un rang de pavés en granit, posé avec une vue de 1 à 2 cm. A l'arrière, il est délimité par les bordures et murs existants. Les accès sont déclassés par un rang de pavés.

La récolte des eaux de la chaussée et du trottoir se fait par une adaptation légère du système de grilles EC existantes, situées en bordure de chaussée, côté lac.

Le système d'éclairage existant est également légèrement adapté pour tenir compte du nouveau trottoir.

Le projet ne prévoit pas la reprise du revêtement bitumineux de la chaussée existante.

4. Emprise

La majorité du projet est réalisée sur le domaine public, mais nécessite toutefois une emprise sur la parcelle N° 1411, gérée en PPE, et la parcelle N° 77, propriété de Monsieur Jean-Pierre Zutter. Des discussions et des accords sont en cours avec le propriétaire de la parcelle la plus impactée, à savoir la parcelle N° 77. Les propriétaires des parcelles N° 1411 doivent encore être contactés à ce stade. Ces emprises seront réalisées par expropriation à l'amiable, lesquelles seront soumises à l'enquête conjointement au présent projet.

5. Budget des travaux

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Cependant, ce projet fera l'objet d'un appel d'offres conforme à la Loi sur les marchés publics. Le budget estimatif est le suivant :

Désignation	Montant CHF
Travaux de génie civil	CHF 69'600.00
Eclairage	CHF 7'000.00
Marquage et signalisation	CHF 2'000.00
Expropriation, indemnités	CHF 32'000.00
Honoraires pour étude et DT	CHF 14'800.00
Travaux géométriques, abornement, MO	CHF 8'000.00
Divers et imprévus (10%)	CHF 13'300.00
Total HT	CHF 146'700.00
TVA 7.7 %	CHF 11'295.90
Total TTC	CHF 157'995.90
Total TTC arrondi	CHF 158'000.00

6. Synthèse & Conclusions

Le projet permet, par la réalisation d'un trottoir semi-franchissable et l'adaptation de la porte d'entrée de la zone 30 km/h, de renforcer la perception de traversée du village. L'homogénéisation du gabarit de la route assure le maintien des vitesses sur ce secteur.

La prolongation du trottoir jusqu'au chemin des Peudex permet de raccorder et sécuriser le cheminement des piétons jusqu'aux nouvelles constructions et pose les bases pour une prolongation à venir le long de la route de Céligny. Il offre également un complément au trottoir du chemin des Racettes réalisé il y a quelques années.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu	le préavis municipal N° 83/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex
Ouï	le rapport de la Commission des routes
Ouï	le rapport de la Commission de mobilité
Ouï	le rapport de la Commission des finances
Attendu	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'adopter	le préavis municipal N° 83/2016-2021, concernant une Demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex
De lui octroyer	à cet effet un crédit de CHF 158'000.00 TTC
D'autoriser	la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
D'autoriser	la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 24 février 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

Le municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des routes concernant le :

Préavis municipal No 83/2016-2021, relatif à la demande de crédit de CHF 158'000 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal No 83/ 2016-2021 nous a été présenté le 24 février 2020 par Jean-Pierre Debluë Municipal, en présence de Mr le Syndic François Debluë, de Denis Lehoux Municipal, de Claudine Luquiens secrétaire municipale, de Christophe Hermangeat et Yann Le Mercier chefs de service, ainsi que de Mr Nydegger du bureau BS. Les membres des Commissions des finances et de la mobilité étaient également présents.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis à l'issue de la séance afin d'examiner en détail le préavis.

A. Préambule

La route de Céligny est actuellement pourvue d'un trottoir côté lac entre la Grand'Rue et le chemin des Racettes mais la portion comprise entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex ne dispose pas d'aménagement piétonnier. Les usagers doivent donc marcher sur la chaussée ou la banquette. Lors de la réalisation des deux immeubles sur la parcelle No 77, accessibles depuis le chemin des Peudex, la Municipalité a négocié une emprise sur cette parcelle afin de pouvoir prolonger le trottoir existant jusqu'à l'extrémité de la zone 30km/h, soit jusqu'au chemin précité.

B. Buts du projet

Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants :

- Sécuriser le cheminement des piétons le long de la route de Céligny.
- Maintenir et renforcer la modération de vitesse dans la zone 30 km/h.
- Etendre les aménagements jusqu'au chemin des Peudex.
- Maintenir des aménagements qui permettent le passage des bus et du trafic agricole

C. Descriptif

Le projet prévoit l'aménagement d'un trottoir surélevé mais semi-franchissable, côté lac de la chaussée, en prolongement de l'existant. Il est posé 8cm plus haut que la chaussée permettant le franchissement à faible vitesse par les gros véhicules de type bus ou engins agricoles.

Le trottoir ayant un gabarit de 2m tel que l'exigent les normes actuelles, la chaussée est réduite à 5.20m comme sur la portion de route déjà équipée d'un trottoir. Ce gabarit permet le croisement de deux véhicules légers à 50km/h et d'un véhicule léger avec un véhicule lourd à 30km/h. Le croisement

de deux véhicules lourds ou avec un véhicule agricole nécessite d'empiéter sur la banquette ou de monter sur le trottoir, raison pour laquelle il est semi-franchissable.

En raison de la réduction de gabarit de la route au droit de la porte d'entrée et pour éviter des blocages des transports publics, la suppression d'un bac à fleur est prévue.

Le système d'éclairage existant est légèrement adapté pour tenir compte du nouveau trottoir.

La majorité du projet est réalisé sur le domaine public, mais nécessite toutefois une emprise sur 2 parcelles privées. Des discussions et des accords sont en cours ou doivent être menés. Ces emprises seront réalisées par expropriation à l'amiable.

D. Remarques :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une étude plus large relative aux travaux de réfection de la route de Céligny (Préavis 36/2016-2021 du 12/01/2018) qui prévoyait d'évaluer les différentes variantes pour permettre d'intégrer les problématiques liées à la gestion du trafic mais aussi la possibilité d'aménagements de trottoirs, de cheminements piétonniers et de pistes cyclables.

La prolongation du trottoir existant jusqu'au chemin des Peudex permet de raccorder et sécuriser le cheminement piéton jusqu'aux nouvelles constructions tout en homogénéisant le gabarit de la route. Il constitue une 1ère étape nécessaire dans le cadre de la réfection de la route de Céligny.

La commission fait cependant remarquer que si le rétrécissement de la chaussée oblige 2 véhicules lourds à se croiser en montant sur le trottoir, leur vitesse doit être significativement réduite et une signalisation appropriée devrait être mise en place, ce qui sera d'autant plus facile sur cette portion que le trottoir se situe au passage de l'entrée en zone 30.

E. Conclusion

La Commission des routes approuve la demande de crédit présentée par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 83/2016-2021 relatif à la demande de crédit de CHF 158'000 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex.

Ainsi fait à Founex, le 17 mars 2020

Pour la Commission des routes :

Emile Camilo

Emmanuelle Moser

Martin Schorr

Armand du Pontavice

Peter Peek

Absent : Rui Silva Martins

Rapport de la Commission de la Mobilité concernant **le préavis municipal N° 83/2016-2021** relatif à la demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC en vue de financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny, entre entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Mobilité s'est réunie le 24 février 2020 pour prendre connaissance du préavis cité en titre.

Lors de la séance de présentation du préavis étaient présents M. François Debluë, Syndic, Mrs Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, M. Hervé Mange, président du bureau du Conseil, Mrs Christophe Hermanjat et Yann Le Mercier, chefs de services, ainsi que M. Nydegger du bureau BS + R Bernard Schenk SA. Etaient également invités à cette présentation de préavis les membres de la Commission des Routes et de la Commission des Finances.

Préambule :

L'objectif du projet est la réalisation d'un trottoir semi-franchissable, tout en assurant l'homogénéisation du gabarit de la route et le maintien des vitesses sur ce secteur et donc d'améliorer la continuité du cheminement piétonnier. Monsieur Yann Le Mercier nous a présenté le projet et a répondu à toutes nos questions lors de la présentation du préavis.

Remarques de la Commission :

La commission de la Mobilité souhaite qu'une attention particulière soit faite quant à la vitesse des véhicules dans cette zone village.

Conclusions :

Le prolongement du trottoir sis sur la route de Céligny jusqu'au chemin des Peudex est tout à fait justifié.

De plus, de par l'éclairage existant, il permettra à la population un cheminement protégé.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies, nous vous recommandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 83/2016-2021 en vue de financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex pour un montant de CHF 158'000.00 TTC.

Fait à Founex, le

Les membres de la Commission de Mobilité

Claude Briffod

Emile Camilo

Bernard Cintas

Armand du Pontavice

Florence Wargnier

Cédric Stern

Anita Widmer

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal No. 83/2016-2021:

Demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 24 février 2020, en présence de M. Francois Debluë, syndic, de Mesdames Audrey Barchha et Lucie Kunz-Harris ainsi que Messieurs Denis Lehoux et Jean-Pierre Debluë, municipaux, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière, et de Messieurs Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

Le préavis 83/2016-2021 nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë.

1. Préambule

L'objectif de ce préavis est la réalisation d'un trottoir surélevé et semi franchissable sur la portion de la route de Céligny comprise entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex. Cette section n'étant actuellement pas aménagée, les piétons doivent marcher sur la chaussée ou sur la banquette.

Le projet d'aménagement permettra de répondre aux objectifs de sécurisation des piétons, de modération de la vitesse dans la zone 30km/h et également de maintenir le passage des bus et du trafic agricole.

Une emprise sur la parcelle No 77, dans le but de réaliser ce trottoir, avait été négociée lors de la construction des deux immeubles situés sur celle-ci.

2. Aspects financiers :

Le tableau ci-dessous résume le budget pour ce préavis établi par le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, Il est basé sur des offres récentes pour des travaux similaires.

Désignation	Montant CHF
Travaux : Génie civil, éclairage Signalisation	78'600.00
Direction des travaux, Travaux géométriques	22'800.00
Expropriation	32'000.00
Divers et imprévus (10%)	13'300.00
TVA 7,7%	11'295.90
Total Général TTC CHF Arrondi	<u>158'000.000</u>

Ce projet devrait faire l'objet d'un appel d'offres conformément à la Loi sur les marchés publics.

3. Considérations

Dans le cadre d'une séance d'information en présence de la Municipalité qui s'est tenue le 6 juin 2020, Messieurs Jean-Pierre Debluë et Yann Le Mercier ont pu répondre aux questions de la Commission des Finances en ce qui concerne le développement du secteur de la route de Céligny.

Nous avons abordé le projet de prolongement du trottoir jusqu'à l'avenue de Bossey, les nombreuses contraintes relatives à cette réalisation ont été évoquées en détail : dimensions déjà réduites de la route, propriétés et terrains en bordure de route, procédures d'expropriation. Les contraintes mentionnées inscrivent donc définitivement ce projet sur une perspective à plus long terme.

En revanche nous avons appris la réalisation à brève échéance d'un projet immobilier de cinq bâtiments sur la parcelle No 878, une partie de cette parcelle se situe en face du nouveau trottoir faisant l'objet de ce préavis. Le nombre d'utilisateurs de ce trottoir augmentera donc considérablement avec les emménagements des nouveaux habitants dans ces logements.



Les contours de ce projet n'ayant pas encore été complètement définis, les aménagements en bordure de route peuvent encore subir de multiples modifications : entrée de parking souterrain, passage piéton, abaissement de trottoir pour personnes à mobilité réduite et poussettes, début de la zone 30km/h, etc. Le risque de devoir apporter des modifications au trottoir fraîchement construit nous apparaît très élevé.

4. Conclusion

Afin de préserver aux mieux les investissements consentis dans la construction du nouveau trottoir, la Commission des Finances estime que la réalisation de celui-ci devrait faire l'objet d'un projet d'aménagement plus global du secteur de la route de Céligny tenant compte des développements relatifs à la parcelle No 878.

Par conséquent, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de refuser le préavis municipal N° 83/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Peudex.

Fait à Founex, le 31 août 2020,

Les membres de la Commission des Finances,

Laurent Kilchherr

Gerhard Putman-Cramer

Jean Righetti

Marc Barbé

Andrea Rusca

Vincent Damba

Francois Girardin